



Réunion du 4 octobre 2023

Document 2

Les objectifs du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

De la 6^{ème} à la Terminale

→ Savoir s'orienter, un enjeu majeur du système éducatif

De la 6^{ème} à la Terminale, l'objectif de l'EN est de donner à chaque élève les outils, les compétences et la méthodologie qui lui permettront de construire son projet aux différentes étapes de sa formation.

L'ensemble des actions relatives à l'orientation sont déclinées dans **LE PARCOURS AVENIR** (arrêté du 1^{er} juillet 2015) qui recense toutes les activités scolaires et extra-scolaires conduisant à découvrir le monde économique et professionnel et s'interroger sur l'insertion professionnelle

L'importance de cette compétence, directement liée à l'objectif de réussite et d'insertion sociale et professionnelle de l'élève, est d'ailleurs réaffirmée par **LA PLACE QUI EST FAITE A L'EDUCATION A L'ORIENTATION DANS L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE** :

- pour le collège : 12 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation ;
- pour le lycée général et technologique :
 - 54 heures sont prévues, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place pour l'accompagnement au choix de l'orientation ;
 - le choix des enseignements de spécialité de la voie générale ou de la filière en voie technologique permet de mieux répondre aux attendus "post-bac" ;
- pour le lycée professionnel : les familles de métiers permettent une construction progressive du projet professionnel. Ainsi ce sont plus ou moins 90 heures par année qui sont consacrées à la consolidation, à l'accompagnement personnalisé et à l'accompagnement au choix d'orientation.

La classe de troisième dite « prépa-métiers »

La classe de 3^e « prépa métiers », s'adresse tout particulièrement à des élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.

Il s'agit de proposer, à des élèves volontaires, à l'issue de la classe de quatrième, un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation en particulier vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage.

À l'issue de la classe de troisième « prépa-métiers », les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.

180 heures annuelles consacrées à la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles.



Réunion du 4 octobre 2023

L'existant

- 1) Le stage obligatoire de découverte en 3^{ème}
- 2) **PFMP** (périodes de formation en milieu professionnel) sont obligatoires pour l'obtention du CAP ou du bac professionnel. Ces stages permettent de découvrir l'entreprise et son organisation, participent à l'apprentissage d'un métier et au développement des compétences liées au diplôme).

Petit focus sur...

Notre école, faisons-la ensemble

La démarche pour « faire notre école ensemble » s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école, du principal ou du proviseur et se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège ou lycée.

Au-delà, la concertation a vocation à être ouverte aux autres partenaires de l'école ou de l'établissement : associations partenaires, notamment pour le continuum temps scolaire/temps périscolaire, mais aussi représentants de la sphère économique, notamment pour les questions relatives à l'orientation des élèves ou encore à leur formation professionnelle.

L'association des acteurs du tissu économique local est particulièrement importante pour les collèges, dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation, ainsi que pour les lycées professionnels.

Trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser.



Réunion du 4 octobre 2023

Les nouveautés de la rentrée

1/ La découverte des métiers en 5^{ème} au collège

Bulletin officiel n° 21 du 25 mai 2023 – Note de service du 23-5-2023

Les activités de découverte des métiers de la 5^e à la 3^e s'appuient prioritairement sur des rencontres avec les professionnels au collège ou dans leur environnement de travail et s'articulent autour de trois axes d'égale importance :

1. **La connaissance des secteurs d'activité**
 2. **Les expériences d'immersion**
 3. **La découverte des formations post-collège**
- Dans chacune de ces dimensions, une attention particulière est donnée aux secteurs porteurs d'insertion, aux métiers en tension et aux métiers d'avenir.
 - La découverte des métiers permet de connaître localement le tissu économique et l'offre de formation. Dans toute la mesure du possible, les activités proposées intègrent des expériences ou des rencontres avec des acteurs économiques présents en dehors du bassin de vie et du département de l'établissement.
 - Renforcer l'ambition des élèves implique qu'ils découvrent des lycées plus éloignés (notamment ceux comportant des internats) ou des offres économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles ou tertiaires, auxquels leurs environnements géographique, familial ou social ne les exposent pas naturellement

2/ La réforme du lycée PRO

Bulletin officiel n° 21 du 25 mai 2023 – Circulaire du 24-5-2023

**12 mesures pour faire du lycée professionnel un choix d'avenir
pour les jeunes et les entreprises**

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

Pourraient être envisagés des cours de langue, de codage, **d'entrepreneuriat, en mobilisant des partenariats extérieurs et des professeurs volontaires.**

Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Déployer le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » dans les lycées professionnels



Réunion du 4 octobre 2023

En 2023, la Première ministre a décidé de consacrer la grande cause nationale 2023 à la **promotion du mentorat comme levier d'émancipation professionnelle de tous les jeunes de France**. Cette grande cause nationale va notamment permettre aux lycéens professionnels d'être accompagnés et soutenus par un "mentor" pour prendre pleinement confiance en leurs capacités. Demain, la création du bureau dédié à la relation aux entreprises dans chaque lycée permettra **aux lycéens d'entrer dans des dispositifs de mentorat et d'être accompagnés par un adulte dans leur parcours**, grâce à des partenariats avec les principales associations dédiées à l'accompagnement des jeunes.

Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée

Le bureau des entreprises a pour objectif de renforcer les liens de l'Éducation nationale avec le monde économique. Il permet aux acteurs du monde professionnel d'avoir un point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel.

Il est placé sous la responsabilité du proviseur et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

3/ L'enseignement supérieur

Les BTS

Avec plus d'une centaine de spécialités, le BTS (diplôme de **niveau bac+2**) permet d'entreprendre des **études courtes** dans un domaine spécifique, avec la possibilité pour certains de choisir des options différentes.

BTS en alternance : un bénéfice pour l'insertion professionnelle

Les référentiels de chaque BTS définissent les compétences à développer.

Les établissements du supérieur

Universités, IUT, écoles dépendent du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.